

**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**Réunion du 17 janvier 2011**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 janvier 2011 à 18 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Jean Luc CHEVALIER, Michel CADIOU, François JACOB, Jacques MORVAN, Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Yvette POSTEC, Eric MIOSSEC.

Absents excusés : René KERVILLEC et Robert LE COAT.

Eric MIOSSEC a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire communique quelques dates à retenir :

- ✓ le 27 janvier : réunion de la Commission Dynamique Communale
- ✓ le 24 février : prochaine séance du Conseil Municipal
- ✓ les 20 et 27 mars : élections cantonales
- ✓ le 21 mars : réunion de la Commission des Finances
- ✓ le 24 mars : réunion budgétaire (CA 2010 et BP 2011)

Josette BOUTOILLER suggère que les convocations aux réunions soient expédiées quelques jours plus tôt.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

**I - NOUVELLE CLASSE MATERNELLE**

Le Maire précise que l'Algéco a été déplacé dans de bonnes conditions et que la préparation du chantier est lancée.

### Compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres, selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), pour l'extension de l'école publique Charles Perrault. Il précise que 49 entreprises ont répondu au marché et que les 12 lots du marché ont reçu des offres.

Les critères hiérarchisés des offres sont les suivants :

- ✓ 1er critère : prix des prestations (50 %)
- ✓ 2e critère : valeur technique des prestations (40 %)
- ✓ 3e critère : délai d'exécution (10 %).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 décembre 2010 pour l'ouverture des plis, puis le 16 décembre pour le classement des offres. Elle a souhaité avoir une analyse complémentaire pour 10 lots et s'était prononcée pour 2 lots. La Commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 6 janvier 2011 pour choisir les entreprises pour les 10 autres lots après une analyse de la part du bureau d'études Joseph CORRE et du cabinet d'architectes Bernard LEOPOLD.

La Commission d'appel d'offres a retenu par lot les entreprises ci-dessous titulaires du marché :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montants H.T.</b>
01 - Terrassements, gros œuvre	COBA Morlaix	64 192,54 €
02 - Charpente	BATIBOIS Plouéan	48 449,19 €
03 - Etanchéité	ABER ETANCHEITE St Renan	21 466,51 €
04 - Couverture zinc		
05 - Menuiseries extérieures aluminium	ARMORALU St Nolf	21 484,98 €
06 - Menuiseries intérieures	CHAPALAIN Lampaul Guimiliau	14 200,00 €
07 - Plomberie, sanitaires	JACQ Plougoulm	11 836,40 €
08 - Electricité, chauffage, VMC	LE BOHEC Landivisiau	26 940,91 €
09 - Cloisons sèches, isolation	SOCAPE St Pol de Léon	12 310,42 €
10 - Revêtements scellés, collés, chapes	RUMAYOR St Pol de Léon	14 218,78 €
11 - Peinture	LE COZ Morlaix	4 650,00 €
12 - Aménagements extérieurs, VRD	EUROVIA Morlaix	19 224,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>258 973,73 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres et lui donne tout pouvoir pour régler les modalités afférentes à cette affaire.

François JACOB, Adjoint au Maire, signale que le réseau d'eaux pluviales traverse le terrain privé jouxtant la venelle. Pour remédier à cette situation non réglementaire, le Syndicat estime à environ 8 600 € la reprise conforme des réseaux.

Il fait savoir également que les réunions de chantier avec le maître d'œuvre auront lieu tous les mercredis matin à 9 h 30 dès le mois de février et il invite les élus disponibles à y assister.

### II - LE COMMERCE DE PROXIMITE

Le Maire signale que le fonds de commerce de « La Plougoulmoise » est à vendre. La gérante a consulté Mme Sylvie LE CALONNEC de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, ainsi que son cabinet comptable. La Commune de Plougoulm est propriétaire des murs.

Une négociation de reprise sérieuse est en cours par une personne compétente, aux qualités avérées. Ce repreneur a rencontré Christelle ZAWADA pour acheter ce fonds de commerce aux caractéristiques suivantes : cuisine centrale, charcuterie, boucherie, épicerie et traiteur. Le logement, situé à l'étage, est intégré dans le bail commercial.

L'employée du commerce a été embauchée par Christelle ZAWADA.

Concernant la gestion du rando gîte, une délégation de service public a été signée entre la C.C.P.L. et Christelle ZAWADA.

En cas de fermeture du commerce, la Commune devra trouver une solution intermédiaire pour assurer la livraison des repas au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ privilégie la reprise par un professionnel du fonds de commerce ;
- ✓ donne tout pouvoir au Maire pour accompagner Christelle ZAWADA dans les procédures juridiques, fiscales et financières et assurer la continuité du service de restauration scolaire par un prestataire extérieur dans les meilleures conditions possibles.

### **III - COMMISSION DYNAMIQUE COMMUNALE**

Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, communique quelques informations :

**Terrain de basket ball** : le traçage est terminé et conforme à la demande.

**Algéco** : son positionnement près du terrain de football et de la salle polyvalente est tout à fait adapté. Le raccordement au tout à l'égout est prévu jeudi prochain par la SAUR.

Ce bâtiment modulaire sera disponible dès la fin du mois de janvier. Un règlement devra être rédigé par la Commission quant à son fonctionnement.

### **Passerelle Ados**

Deux candidats se sont proposés pour l'animation de la Passerelle Ados. Nathalie BIGNON-MBARKI de Plouénan a été sélectionnée et embauchée par EPAL. Ayant travaillé à la Commune de St Pol de Léon, elle possède une sérieuse expérience auprès des jeunes et également auprès de jeunes handicapés. En complément de cette activité, elle assure des heures de surveillance dans un lycée.

La Passerelle Ados redémarre le 19 janvier et les horaires précédents sont conservés, à savoir :

- ✓ le mercredi après midi de 14 h 00 à 18 h 00
- ✓ le vendredi soir de 17 h 00 à 19 h 00.

Un courrier a été adressé aux parents des jeunes concernés, pour information.

Le Conseil Municipal prend note de l'évolution de la Passerelle Ados.

### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

#### **Algues vertes**

Durant l'été 2010, les algues vertes présentes sur le littoral de Plougoulm ont été ramassées par des agriculteurs habituels et volontaires. Les années passées, l'entreprise POISSON de Roscoff était sollicitée pour leur ramassage et leur transport, ce qui permettait à la Commune de percevoir une

subvention du Conseil Général. Pour exemple, en 2006, 163 m3 d'algues vertes ont été récoltés pour un coût de 709 €.

En 2010, trois agriculteurs ont effectué le travail comme le permettait la loi. Ils ont ramassé 500 m3 d'algues à leurs frais, représentant 37 remorquées.

Le Maire propose que ces agriculteurs puissent percevoir une indemnité de la Commune en contrepartie de leur travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que soit versée une indemnité à chacun des trois agriculteurs, en fonction du volume traité, au tarif de 20 € la remorquée.

### **Problème de circulation**

Jean-Hervé JOLIVET, Conseiller municipal, fait remarquer que la circulation est dangereuse à l'angle de la rue de Santec et de la rue de la Mer. Régulièrement, le « Cédez le passage » n'est pas respecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à la Commission Aménagement du Territoire d'étudier les solutions possibles pour réduire la dangerosité de la circulation à cet endroit.

### **Salon de coiffure**

Le Maire informe que deux professionnelles de la coiffure se sont manifestées en Mairie pour s'installer indépendamment sur la Commune. La coiffeuse qui désire s'installer à Losquedic, auprès de Groupama, a confirmé sa demande.

### **Nouveau médecin à Plougoulm**

Le contact, pris depuis l'automne, manifeste toujours son intention de louer le local précédemment occupé par le Docteur Jean-Jacques FARCY. Les formalités juridiques pour son installation sont en cours.

### **Permanence de François JACOB**

François JACOB informe que, pendant les travaux de la nouvelle classe maternelle, ses permanences en Mairie auront lieu le mardi matin, de 10 h 00 à 12 h 00.

-----